

Foire aux questions

Évaluation des besoins en logement de la Ville d'Ottawa

INTRODUCTION À L'ÉVALUATION DES BESOINS EN LOGEMENT (EBL)

Qu'est-ce que l'évaluation des besoins en logement et pourquoi a-t-elle été réalisée?

L'évaluation des besoins en logement est un rapport fondé sur les données qui aide la Ville, ses partenaires et le public à comprendre les pressions actuelles et futures en matière de logement à Ottawa. Elle est exigée par la loi provinciale, c'est-à-dire par la Loi de 2011 sur les services de logement. L'EBL est aussi une condition préalable pour recevoir du financement fédéral pour les infrastructures, notamment dans le cadre des programmes tels que le Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC). L'EBL soutient la planification à long terme en cernant l'évolution des besoins, les lacunes actuelles et les conditions futures qui peuvent influencer sur la demande de différents types de logements.

Qui a dirigé l'élaboration de l'évaluation des besoins en logement?

L'EBL a été élaborée par l'équipe des Services du logement et de la lutte contre l'itinérance de la Ville d'Ottawa, en partenariat avec l'entreprise [HelpSeeker Technologies](#). HelpSeeker a soutenu l'analyse et l'élaboration technique du rapport, en veillant à ce qu'il réponde aux exigences du modèle fédéral et qu'il soit conforme aux normes nationales en matière de rapports. Le personnel de la Ville a mené les discussions avec les services internes, les organismes communautaires et les personnes ayant une expérience concrète pour s'assurer que le rapport reflète le contexte local d'Ottawa.

Pourquoi la Ville réalise-t-elle une évaluation des besoins en logement?

L'EBL est un outil de planification fondamental qui aide la Ville à comprendre l'évolution des besoins en matière de logement et à y répondre. Elle est exigée par la Loi sur les services de logement de l'Ontario. C'est également une condition pour recevoir des fonds dans le cadre de programmes fédéraux clés, comme le Fonds pour accélérer la construction de logements et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada. La réalisation et la publication de l'EBL permettent à la Ville d'Ottawa de demeurer admissible à ces investissements et de satisfaire aux exigences provinciales et fédérales.

De plus amples informations sur les exigences fédérales concernant l'EBL sont disponibles auprès du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : [Logement, Infrastructures et Collectivité Canada - Évaluation des besoins en matière de logement](#)

Quel est l'objectif de l'évaluation des besoins en logement?

L'EBL est un outil de planification fondamentale qui aide la Ville et ses partenaires à comprendre où les pressions sur le logement sont les plus fortes, comment les tendances évoluent et où il peut y avoir des lacunes en matière d'accessibilité ou d'abordabilité. Bien que l'EBL ne prenne pas de décisions ou ne définisse pas de politiques en soi, elle soutient la planification fondée sur des données probantes, la coordination avec les partenaires communautaires et l'adéquation avec les stratégies de la Ville, tel que le plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. Elle contribue également à éclairer les discussions sur le financement avec les gouvernements fédéral et provincial.

Quelles sont les nouveautés de cette évaluation des besoins en logement par rapport aux rapports précédents?

L'EBL comprend une analyse plus détaillée que dans les années précédentes, y compris une cartographie et des projections localisées par type de ménage, niveau de revenu et mode d'occupation. Elle reflète également un dialogue plus large avec les organisations communautaires et les personnes ayant une expérience vécue. Pour la première fois, la Ville a dû suivre un modèle de rapport fédéral standardisé. Cette version répond à ces nouvelles exigences et ajoute des analyses supplémentaires pour refléter les priorités locales d'Ottawa. En outre, l'EBL va au-delà des questions de logement directes en prenant en compte des déterminants plus larges de l'accès au logement, tels que la connectivité des transports en commun, l'accès aux services et d'autres infrastructures communautaires qui influencent l'endroit et la façon dont les gens vivent.

L'évaluation des besoins en logement sera-t-elle mise à jour régulièrement? Si oui, à quelle fréquence?

Oui. En vertu de la loi provinciale, l'EBL doit être mise à jour au moins tous les cinq ans. Les mises à jour futures seront harmonisées avec les exigences provinciales et fédérales, ainsi que sur le cycle de rafraîchissement du plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville afin de garantir que la planification repose sur les données disponibles les plus récentes.

CONTEXTE ET ACTION DE LA VILLE

Comment l'évaluation des besoins en logement appuie-t-elle les autres plans de la Ville, comme le plan officiel ou la stratégie du logement?

L'EBL fournit une base de données partagée qui soutient un éventail de stratégies municipales, y compris le Plan officiel, le plan décennal de logement et de la lutte contre l'itinérance et la Garantie municipale de logement. Elle permet d'établir les endroits où les pressions sur le logement augmentent, les types de logements les plus nécessaires et la façon dont les tendances évoluent dans la ville. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un outil de prise de décision, l'EBL favorise la coordination entre les différents services et permet de s'assurer que les politiques et les investissements sont conformes à la priorité stratégique du Conseil en matière de logement et de lutte contre l'itinérance.

L'EBL fait partie d'un système plus large de planification et d'analyse. La Ville utilise régulièrement un large éventail de données et d'informations opérationnelles pour guider son travail, au-delà du cycle quinquennal de l'évaluation des besoins en logement. Il s'agit notamment de données administratives telles que l'utilisation des refuges, les listes d'attente, les tendances en matière d'expulsions, les placements de logements et la réalisation de projets d'investissement. L'apport de la collectivité, y compris les commentaires recueillis par le biais de consultations et de partenariats, contribue également à orienter les décisions. Ces sources, ainsi que la planification ministérielle, continuent de façonner les programmes et les investissements tout au long de l'année.

Comment l'évaluation des besoins en logement sera-t-elle utilisée pour éclairer le budget ou les priorités de financement?

L'EBL met en évidence les endroits où les pressions sur le logement augmentent et aide à fournir un contexte pour la planification future. Bien qu'elle soutienne les demandes de financement fédérales et provinciales, elle n'est pas un outil de budgétisation. La Ville a ses propres processus de budgétisation et de planification des immobilisations, qui sont orientés par les directives du Conseil municipal, les responsabilités législatives en vertu de la Loi sur les services de logement et le plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. Ce plan contribue à définir les priorités d'investissement de la Ville en tant que gestionnaire de services. Le dernier rapport d'activité sur le logement et la lutte contre l'itinérance fournit de plus amples informations à ce sujet.

Comment la Ville répond-elle aux défis du logement et de l'itinérance décrits dans le rapport?

La Ville continue de répondre par un large éventail d'actions qui s'attaquent à la fois à l'offre de logements et aux pressions du système. En 2024, 318 nouveaux logements abordables et 75 logements avec services de soutien ont été achevés, et

815 autres logements abordables et 112 logements avec services de soutien sont en cours de construction. La Ville a également fourni 996 nouvelles prestations de logement, son nombre le plus élevé à ce jour, et a logé plus de 1 300 personnes du réseau de refuges, dont 398 par le biais du programme Logement d'abord.

Les investissements ont soutenu l'expansion des logements de transition, la réparation des logements communautaires existants et les programmes destinés à des populations spécifiques, notamment les nouveaux arrivants, les résidents autochtones et les femmes. Des initiatives telles que le nouveau plan d'améliorations communautaires pour le logement abordable et la conversion de bâtiments appartenant à la ville en logements de transition ont également progressé.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan à long terme de logement et de la lutte contre l'itinérance de la Ville et reflètent la priorité stratégique du Conseil, qui est de veiller à ce que tous les habitants d'Ottawa aient un toit. Bien que des défis subsistent, la Ville continue de travailler avec des partenaires communautaires et d'autres ordres de gouvernement afin d'accroître les options de logement et de soutenir les personnes les plus à risque. Il s'agit notamment de s'axer sur le [Plan financier à long terme de la Ville \(PFLR\)](#), qui a établi les coûts des principales solutions en matière de logement et d'itinérance et décrit une feuille de route financière pour la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement afin d'aider à les mettre en œuvre.

DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Comment les données ont-elles été sélectionnées pour l'évaluation des besoins en logement?

L'EBL fait appel à un ensemble de données publiques et administratives pour brosseur un tableau détaillé des besoins en logement à Ottawa. Les tendances démographiques et les caractéristiques du marché du logement ont été tirées de sources telles que le recensement canadien et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les données sur l'itinérance, les prestations de logement, les listes d'attente et l'utilisation des refuges proviennent des systèmes administratifs de la Ville, tels que le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA). Ces sources ont été sélectionnées pour répondre aux attentes du gouvernement fédéral en matière de rapports et aux responsabilités de la Ville en vertu de la Loi sur les services de logement.

De plus amples informations sur les exigences fédérales en matière d'évaluation des besoins en logement sont disponibles auprès du gouvernement du Canada à

l'adresse suivante : [: https://housing-infrastructure.canada.ca/housing-logement/hna-ebml/index-fra.htm](https://housing-infrastructure.canada.ca/housing-logement/hna-ebml/index-fra.htm)

Pourquoi certaines données ne sont-elles disponibles que depuis 2021?

De nombreux indicateurs démographiques de l'EBL sont basés sur le recensement canadien de 2021, qui est réalisé tous les cinq ans et constitue la norme fédérale pour l'évaluation des besoins en logement. Il s'agit de l'ensemble de données nationales le plus récent et le plus complet disponible, et il est utilisé par les municipalités de tout le pays pour assurer la cohérence et la comparabilité. Bien que le recensement ait un décalage dans le temps, il fournit des informations détaillées et structurées qui ne seraient pas disponibles au niveau local. Le prochain recensement aura lieu en 2026. Lorsque des données plus récentes étaient disponibles, comme dans le cas de l'utilisation des refuges, des placements dans des logements ou des tendances des listes d'attente, les données administratives de la Ville ont été utilisées pour compléter l'analyse.

Comment les chiffres des projections de données futures ont-ils été créés?

L'évaluation des besoins en logement comprend des projections concernant les besoins en logement et le sans-abrisme, en utilisant différentes méthodes. La ville a fait appel à HelpSeeker Technologies pour réaliser la modélisation des projections, qui a été élaborée à l'aide d'outils et d'approches disponibles au niveau national et utilisés dans plus de 100 communautés à travers le Canada. Pour les sans-abri, deux scénarios ont été modélisés : l'un supposant le maintien des niveaux d'investissement actuels et l'autre reflétant une augmentation de la capacité et de l'investissement. Ces projections, fondées sur les orientations fédérales et l'expertise sectorielle, s'appuient sur des données locales telles que le recensement ponctuel de 2024, l'utilisation des refuges et les tendances de la demande de services.

Les projections relatives aux besoins en matière de logement sont fondées sur les prévisions démographiques d'Ottawa et tiennent compte de facteurs tels que la formation des ménages, le revenu, les modes d'occupation et la taille des logements. Ces méthodes respectent les directives énoncées dans les exigences fédérales en matière d'évaluation des besoins en logement et reflètent les approches couramment utilisées dans les municipalités du Canada.

De plus amples informations sont disponibles dans l'annexe de l'EBL et sur le site : <https://housing-infrastructure.canada.ca/housing-logement/hna-ebml/index-ra.html>.

Pourquoi utiliser les limites des aires de diffusion du recensement canadien pour la cartographie plutôt que les circonscriptions ou les quartiers?

Les aires de diffusion sont de petites unités géographiques relativement stables qui

sont utilisées pour le recensement canadien et qui représentent généralement des populations d'environ 400 à 700 personnes. Il s'agit de la plus petite limite géographique standard utilisée pour représenter les données du recensement. Les aires de diffusion ont été utilisées à la place des limites de quartiers ou de districts, car elles permettent une analyse plus détaillée et plus approfondie des tendances démographiques que les zones de quartiers ou de districts plus vastes.

Où puis-je approfondir les données de ce rapport?

Des sources de données telles que le recensement canadien et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sont mentionnées dans les graphiques, les tableaux et les notes de bas de page tout au long de l'évaluation des besoins en logement. Les données fournies par la Ville d'Ottawa - y compris l'information sur les tendances de l'itinérance, les prestations de logement et le réseau local de refuges - seront disponibles dans un tableau de bord interactif qui sera publié sur le site Ottawa.ca.

Les données de notre dernier [Dénombrement ponctuel](#) sont disponibles sur la page Web de la Ville d'Ottawa.

Quelles sont les limites des données utilisées dans ce rapport?

Comme toutes les évaluations des besoins en logement au Canada, le présent rapport s'appuie sur des sources de données nationales et locales standard, notamment le recensement, les ensembles de données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les dossiers administratifs municipaux et l'information sur le marché du logement. Bien que ces sources constituent une base solide, chacune d'entre elles comporte des limites. Par exemple, les données du recensement sont recueillies tous les cinq ans et peuvent sous-estimer ou mal représenter certains groupes, notamment les peuples autochtones, les personnes sans abri et celles qui vivent dans des logements collectifs ou informels.

Pour remédier à ces limites, la Ville a intégré d'autres sources de données locales, telles que les données des listes d'attente des refuges et des logements. Elle s'est engagée directement avec des partenaires communautaires et des personnes ayant une expérience vécue. Ces limites sont documentées dans l'évaluation des besoins en logement et continueront à éclairer le travail continu de la Ville pour améliorer la qualité des données grâce à la collaboration, à l'élargissement de la collecte de données et aux futurs cycles de planification.

Quel est le niveau des données présentées dans l'EBL en ce qui concerne la cartographie et les projections? Est-il possible d'approfondir les données du quartier ou du secteur?

L'EBL présente des données au niveau du quartier de recensement qui nous permettent de mieux comprendre le risque d'itinérance et les différentes caractéristiques démographiques. Pour ce qui est des projections, la population est trop fluctuante au sein d'une communauté pour que nous puissions la projeter avec précision au niveau d'un quartier. L'EBL nous indique là où il y a des concentrations de besoins impérieux en logements, de populations prioritaires et d'autres points de données démographiques. Il est préférable d'examiner les besoins en logement à l'échelle de la ville ou de la région.

Quels sont les quartiers ou les secteurs qui présentent le plus de risques?

Les besoins en matière de logement varient d'un quartier à l'autre. Nous savons que le centre-ville est confronté à des difficultés liées à la concentration des services sociaux et des clients ayant les besoins les plus urgents. Les personnes desservies dans le centre-ville ont besoin d'aides supplémentaires liées aux soins de santé et d'autres aides globales axées sur le logement. En dehors du centre-ville, les problèmes de logement peuvent être différents. Par exemple, les résidents peuvent avoir besoin d'aide pour accéder à des logements abordables ou à des subventions au logement. Le plan décennal adoptera une approche globale pour soutenir la variété des problèmes de logement observés dans notre communauté. Il faut continuer à veiller à ce que les gens soient en mesure d'obtenir et de conserver leur logement. (Kale et Jesse à ajouter ici)

La stratégie de réduction indique une diminution du nombre de lits de refuge. L'EBL vous donne-t-elle suffisamment d'informations pour vous permettre d'établir de façon prioritaire où vous devez diminuer le nombre de lits de refuge?

L'EBL fournit des informations qui nous aideront à dresser un plan. La mise à jour du plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance sera le mécanisme qui permettra d'élaborer une stratégie pour mettre fin aux lits de refuge. Nous nous efforçons d'abandonner le modèle de refuge d'urgence au profit d'un modèle de logement de transition avec services de soutien. Le plan consisterait d'abord à réduire le nombre de refuges en surnombre, à placer les personnes dans de nouveaux programmes de logements de transition tels que ceux de la rue Queen et du boulevard St-Joseph et à transformer les refuges en logements avec services de soutien. Comme toujours, notre objectif est d'éliminer complètement le besoin de places dans les refuges en nous concentrant sur la construction de logements à long terme.

Le rapport contient-il des données sur la connectivité des transports en commun avec le logement?

L'EBL présente les transports en commun comme un catalyseur important pour le logement et le revenu favorable au logement, ainsi que pour l'élimination des obstacles à l'accès au logement. Le modèle fédéral prévoyait de rendre compte des logements situés à proximité des arrêts de transport en commun les plus fréquentés. Les répercussions des transports en commun ont également été signalées lors d'entretiens qualitatifs avec des partenaires communautaires et des personnes ayant une expérience vécue. L'EBL sera transmise à d'autres services municipaux compétents pour la planification future et pourra servir de base à de futures mises à jour des transports en commun, comme dans le Plan directeur des transports.

CONSTATATIONS ET IMPLICATIONS

Quelle est la constatation la plus importante du rapport?

L'EBL confirme que les pressions en matière d'abordabilité du logement augmentent dans de nombreux groupes de revenus et quartiers d'Ottawa. Les locataires à faible revenu et les personnes ayant besoin d'un logement avec services de soutien subissent une pression particulière. Bien que la Ville et ses partenaires aient soutenu plus de 2 000 nouvelles possibilités de logements abordables et avec services de soutien depuis 2020, l'ampleur des besoins continue de croître. Les résultats soulignent l'importance d'un investissement à long terme et à l'échelle du réseau pour s'assurer que tous les résidents ont accès à un logement qui répond à leurs besoins. Cette tendance n'est pas propre à Ottawa, elle reflète les tendances observées dans la plupart des grandes villes canadiennes, où les problèmes d'accessibilité s'aggravent et où la demande de logements hors marché augmente.

En quoi les défis d'Ottawa en matière de logement sont-ils uniques?

Ottawa est confrontée aux mêmes problèmes de logement que les autres villes canadiennes, notamment l'augmentation des coûts, l'offre limitée de logements locatifs et la demande croissante. Cependant, en tant que capitale du Canada et ville en pleine expansion, le contexte d'Ottawa apporte une complexité supplémentaire. C'est une destination importante pour les nouveaux arrivants, le siège d'une importante main-d'œuvre du secteur public et un centre régional pour les soins de santé, l'éducation et les services. Ces rôles façonnent la demande dans l'ensemble du réseau de logement, non seulement pour ce qui est du volume, mais aussi au niveau du type de logements nécessaires et d'emplacement.

La population d'Ottawa a augmenté de plus de 25 % depuis 2006, et plus de 100 000 ménages supplémentaires sont attendus d'ici 2035. Il s'agit de familles, de personnes âgées et de nouveaux arrivants ayant des besoins distincts qui influencent la demande de logements. En même temps, des inégalités de longue date persistent : les résidents autochtones et racialisés continuent d'être confrontés à des obstacles systémiques à la stabilité et à l'abordabilité.

Alors que la Ville continue d'investir dans de nouveaux logements et de nouvelles aides, l'évaluation des besoins en logement souligne que pour relever ces défis, il faut une action coordonnée entre les gouvernements, les secteurs et les communautés.

Comment les pressions sur le logement à Ottawa se comparent-elles à celles d'autres villes?

Les tendances observées dans l'évaluation des besoins en logement d'Ottawa sont similaires aux tendances observées dans l'ensemble de l'Ontario. L'itinérance et l'itinérance chronique augmentent dans toute la province, alors que l'accessibilité au logement abordable diminue. L'examen des besoins dans l'ensemble de l'Ontario, récemment achevé, a démontré que l'expérience d'Ottawa correspond à ce qui se passe dans la province. Bien sûr, les possibilités et les défis diffèrent d'une communauté à l'autre. Par exemple, Ottawa a accès à plus de terrains publics que Toronto, et nous avons une densité beaucoup plus élevée d'Inuits vivant à l'extérieur du Nord. Ces défis et ces possibilités uniques expliquent pourquoi chaque municipalité doit élaborer un plan adapté au contexte local.

Comment les gouvernements fédéral et provincial utiliseront-ils les données de l'EBL?

Bien que nous ne connaissions pas la nature exacte de l'utilisation qui en sera faite à l'avenir, il s'agit de l'un des indicateurs clés qui serviront de base au financement dans le cadre de diverses initiatives fédérales et provinciales. La récurrence actuelle de la Stratégie nationale sur le logement prend fin en 2028, et les EBL constitueront une collecte de données essentielle pour éclairer les futures initiatives de financement. L'EBL sera communiquée à la province conformément aux exigences de la Loi de 2011 sur les services de logement, dans le cadre de l'actualisation du plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. Le secteur du logement et de l'itinérance utilisera ce document pour étayer ses efforts de sensibilisation auprès des échelons supérieurs du gouvernement et pour calculer le financement nécessaire pour répondre aux besoins décrits dans la mise à jour du plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance.

Quels sont, selon le personnel, les domaines prioritaires pour le financement en provenance des niveaux supérieurs de gouvernement? Comment les efforts de sensibilisation devraient-ils être concentrés?

Il existe un besoin permanent de financement et d'engagement prévisibles et durables de la part des gouvernements provincial et fédéral. Il s'agit non seulement d'un financement des immobilisations, mais aussi d'un financement opérationnel. Il est important que nos priorités soient axées sur le logement. Cela signifie que nous devons disposer de logements appropriés, avec services de soutien et abordables

et continuer à financer les besoins en matière d'immobilisations. Bien que nous ayons des prestations de logement, la solution la plus durable et la plus permanente à long terme est de créer de nouveaux logements abordables appartenant à notre secteur à but non lucratif. Il est également important de prioriser le travail en amont concernant la prévention de la perte de logement afin d'éviter que les personnes à risque ne perdent leur logement. Une autre façon d'utiliser le parc de logements existant est de plaider en faveur d'un financement suffisant des prestations de logement, y compris un engagement renouvelé en faveur de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL). En tant que communauté, nous voulons continuer à démontrer qu'Ottawa est un chef de file et un innovateur dans la façon dont nous abordons le soutien aux besoins en logement. L'équipe continuera à chercher des moyens d'optimiser notre budget et d'investir là où cela peut avoir le plus d'impact sur les personnes dans le besoin. Encore une fois, ces efforts doivent être axés sur des solutions à long terme.

En s'appuyant sur les résultats de l'EBL, quels sont les domaines clés auxquels il convient d'accorder la priorité dans le cadre de la mise à jour du plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance?

L'EBL ne prescrit pas de recommandations, mais présente les priorités au sens large. Le plan décennal doit se concentrer sur les domaines où les besoins sont les plus urgents, comme les logements très abordables, les prestations au logement pour soutenir les personnes qui quittent les refuges, la croissance continue des programmes de logements de transition et la prévention de la perte de logement. D'autres stratégies et plans de la Ville, comme la stratégie de lutte contre le racisme et la stratégie de réduction de la pauvreté, répondent aux besoins présentés dans l'EBL. Le plan devra veiller à ce que nous nous concentrons sur ces objectifs de haut niveau tout en étant suffisamment souples pour répondre aux besoins émergents tels que l'afflux de nouveaux arrivants au cours des dernières années. Nos efforts seront concentrés sur le travail en amont, là où nos investissements peuvent avoir le plus d'impact.

Le plan financier à long terme (PFLT) sera-t-il mis à jour en même temps que l'actualisation du plan décennal?

Oui, le plan financier à long terme est mis à jour à chaque mandat du Conseil municipal. L'objectif est qu'une fois que nous aurons terminé la mise à jour du plan décennal, il y aura une mise à jour subséquente du PFLT.

Que devrions-nous faire différemment pour atteindre le scénario de réduction?

Pour atteindre le scénario de réduction, une chose que nous devrions faire différemment est de mettre davantage l'accent sur les efforts de prévention en amont. En général, la Ville est réactive. Il faut un financement continu et durable pour la prévention des pertes de logement. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les personnes et les familles restent dans les logements à faible prix qui existent naturellement. Cette stratégie comprend l'utilisation des prestations de logement à notre avantage et la répartition des fonds autant que possible. Nous avons également besoin d'investissements soutenus à long terme pour favoriser la planification à long terme. Il est fondamental de reconnaître que nous ne pouvons pas obtenir le scénario de réduction avec les ressources municipales. Nous devons veiller à ce que nos plans soient coordonnés avec une approche et des ressources de tous les ordres gouvernementaux. L'objectif est de collaborer avec les niveaux supérieurs du gouvernement pour combler les déficits de financement décrits dans le plan financier à long terme de la Ville.

Avons-nous une estimation du coût de la réalisation du scénario de réduction?

Nous travaillons à l'estimation des coûts. Dans le cadre du processus de mise à jour du plan décennal, nous chercherons à déterminer ce que nous devons faire et le coût des différents éléments du plan. Les coûts seront calculés dans le cadre de la mise à jour du PGLT. L'ampleur du problème est considérable et la Ville ne peut donc pas le résoudre seule. Nous devons compter sur nos partenaires provinciaux et fédéraux, et la solution exigera de la créativité et de l'innovation.

L'EBL porte sur les personnes et leurs besoins. Ce n'est pas aussi simple que des chiffres, mais à Ottawa, nous essayons de répondre aux besoins locaux. Ces besoins sont cruciaux à l'heure actuelle : nous sommes confrontés à un approvisionnement en drogues toxiques, à une crise de la santé mentale et à une crise de l'accessibilité au logement. L'objectif est d'utiliser la recherche pour appliquer des solutions réelles et tangibles qui répondent aux besoins de nos résidents locaux.

Il convient de noter que les réseaux de logement et de lutte contre l'itinérance sont régionaux et qu'il est donc difficile de faire des projections probantes sur le coût de la réussite. Par exemple, si Ottawa résolvait tous les problèmes d'itinérance, il est probable qu'il y aurait un afflux de sans-abri venant d'autres localités. Les habitants de l'Ontario ont la possibilité de se déplacer et se dirigent généralement vers les localités qui ont les programmes les plus favorables pour leur ménage.

Le rapport fait état d'une augmentation très importante du nombre de sans-abri chez les femmes adultes célibataires. Comment pouvons-nous intensifier notre soutien à ce groupe démographique?

À chaque mise à jour du plan décennal, le personnel évalue où les besoins sont les plus urgents. Pour renforcer le soutien aux femmes sans-abri ou risquant de le devenir, la Ville doit intensifier les stratégies actuelles qui donnent la priorité aux femmes, telles que les places dans les refuges individuels, les logements de transition et les stratégies de transition rapide vers le logement. Notre plan décennal prévoit actuellement diverses stratégies qui ciblent les femmes en tant que groupe prioritaire. Comme nous l'avons vu, l'objectif est de faire du plan décennal un document d'orientation qui traitera des priorités générales telles que les femmes sans domicile. Le personnel travaillera avec la Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI) sur des plans de travail annuels qui peuvent répondre à des besoins émergents tels que l'augmentation des besoins des femmes dans la collectivité.

Comment nous attaquons-nous à la surreprésentation des populations autochtones en situation d'itinérance?

Nous nous attaquons à la surreprésentation des populations autochtones en travaillant directement avec nos partenaires autochtones sur des initiatives dirigées par des autochtones. Dans notre dernier plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, créé en 2020, il était indiqué que la Ville élaborerait un plan décennal autochtone de logement et de lutte contre l'itinérance. La communauté autochtone a depuis présenté son plan et la Ville joue le rôle de soutien pour appuyer les objectifs établis. La Table de leadership de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI), nouvellement créée, compte des représentants autochtones et constitue un mécanisme de consultation et d'orientation des décisions au sein de notre secteur. Le plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance continuera à se concentrer sur les besoins des membres de la communauté autochtone. Comme ce groupe continue d'être surreprésenté dans notre réseau de refuges, nous continuerons d'établir des indicateurs de rendement clés propres aux autochtones.

L'EBL signale que les demandes auprès de la Liste d'attente centralisée (LAC) sont passées à plus de 5 600 l'année dernière. Tous ces demandeurs se retrouvent-ils sur la LAC?

Pas nécessairement, la Ville procède à un certain nombre d'évaluations lorsque les individus et les familles font une demande. Tout le monde ne répond pas aux critères d'admissibilité. La Ville est tenue par la Loi sur les services de logement de respecter des critères minimums, notamment des plafonds de revenus et d'actif.

L'EBL fait état d'une diminution du nombre de ménages placés dans des logements permanents provenant de la LAC?

Il y a plusieurs raisons à cette tendance. Tout d'abord, la Ville fait du bon travail en matière de stabilité du logement, moins de personnes quittent leurs logements abordables. Deuxièmement, l'abordabilité du marché a diminué, en dehors des logements à loyer indexé sur les revenus ou des logements bénéficiant d'une forme de subvention, lesquels sont extrêmement limités. Le coût du logement a augmenté, alors que dans de nombreux cas, les salaires n'ont pas augmenté. Il est également important de noter qu'Ottawa continue de croître et que nous avons un nombre fixe de logements à loyer indexé sur les revenus. Comme dans d'autres municipalités du Canada, les listes d'attente à Ottawa continuent de s'allonger en raison du nombre fixe de logements.

Les projections relatives à l'offre de logements indiquent que nous avons besoin de 129 000 logements supplémentaires d'ici à 2035, ainsi qu'une offre variée de logements. Ces chiffres correspondent-ils à nos objectifs actuels en matière de planification et d'aménagement?

Le Plan officiel en cours de la Ville prévoit environ 108 000 logements supplémentaires d'ici à 2036. Le personnel est en train d'actualiser les projections de croissance pour les axer sur les objectifs de croissance de la province. On s'attend à ce que le nombre de logements avoisine les 125 000 après la mise à jour.

IMPLICATION ET PROCHAINES ÉTAPES

Quand puis-je m'attendre à voir des changements ou des avantages par suite de l'EBL?

Nous sommes impatients de présenter la mise à jour du plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance au premier trimestre 2026, et c'est là que le vrai travail commencera. Nous obtiendrons alors le soutien de nos organismes financés et de nos partenaires communautaires pour les initiatives. La Table de leadership sur le logement et l'itinérance (TLLI) travaillera avec les partenaires sectoriels à la mise en œuvre immédiate. Cela comprendra un plan de travail désignant les priorités clés chaque année tout au long du plan, et les calendriers seront évalués

Qui a été consulté pour l'élaboration de l'évaluation des besoins en logement?

L'EBL a été élaborée grâce à l'implication de diverses parties prenantes, y compris le personnel municipal, les fournisseurs de logements à but non lucratif, les exploitants de logements avec services de soutien et les organismes desservant les groupes défavorisés. L'implication a également regroupé des personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance et de la précarité du logement. La Ville a utilisé une combinaison d'entretiens, de discussions ciblées et de consultations de groupe pour recueillir des informations sur les besoins en matière de logement, les pressions du réseau et les défis émergents.

Ce processus s'appuie sur les relations existantes dans le cadre de l'administration des programmes de logement et de lutte contre l'itinérance. Les principaux partenaires sont la Coalition autochtone d'Ottawa, le Registre des logements sociaux d'Ottawa, les fournisseurs de Logement d'abord, les organismes de lutte contre la violence sexiste, les organismes d'aide aux nouveaux arrivants et les partenaires des secteurs de la santé et de la justice. Des entretiens ont également été menés avec des résidents en situation d'itinérance, y compris des jeunes, afin de s'assurer que leurs points de vue soient pris en compte de manière probante.

L'implication des voix de la communauté est au cœur de la manière dont la Ville rend des services de logement et de lutte contre l'itinérance, et ce travail se poursuivra bien au-delà de l'élaboration de l'évaluation des besoins en logement. Ces informations ont permis de valider des tendances et de mettre en évidence des lacunes qui ne sont pas prises en compte dans les ensembles de données standard, et d'éclairer les priorités de planification futures. Une implication supplémentaire et d'autres initiatives en cours auront lieu dans le cadre de l'actualisation du plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance 2025-2026.

Comment le public ou les organisations peuvent-ils faire part de leurs commentaires ou poser des questions sur l'évaluation des besoins en logement?

Les possibilités de rétroaction seront diffusées par l'entremise d'Ottawa.ca et dans le cadre des processus de participation liés à la mise à jour du plan décennal. Les organismes communautaires et le grand public sont invités à faire part de leurs commentaires afin de contribuer à l'élaboration des prochaines étapes. D'autres consultations pourraient avoir lieu dans le cadre de stratégies spécifiques en matière de logement.

Des séances de formation ou d'orientation seront-elles organisées pour le personnel ou les partenaires sur la manière d'utiliser l'évaluation des besoins en santé?

Oui. La Ville proposera des comptes rendus, des webinaires et des séances d'information pour aider le personnel, les partenaires et les membres du Conseil à utiliser les données de manière efficace. L'objectif est de soutenir une planification fondée sur des données probantes dans l'ensemble du réseau de logement et d'améliorer l'adéquation avec les priorités communes.

Comment puis-je accéder au tableau de bord et aux données brutes pour la planification des programmes?

Un tableau de bord public sera lancé sur Ottawa.ca pour présenter les principaux résultats dans un format accessible. Pour tout besoin de données supplémentaires,

le personnel et les partenaires communautaires peuvent s'adresser au Service du logement et de la lutte contre l'itinérance. Le tableau de bord est conçu pour favoriser la transparence et la planification collaborative. Toutes les données brutes utilisées pour le tableau de bord seront disponibles sur [Portes ouvertes Ottawa](#).